

Image not found or type unknown



Impôts sur le revenu, demande de dégrèvement

Par **reinquinette**, le **04/09/2014** à **11:49**

Bonjour,

Mes impôts sur le revenu sont passés de 190€ à 1719€, par rapport à 2012, mon mari a gagné environ 300€ de plus à partir de mars 2013 et nous n'avons pas eu à déclarer de pension alimentaire de 1060€ la même année.

Actuellement, je ne peux pas payer la différence car ma situation financière ne me le permet pas.

Est-ce que je peux demander un dégrèvement et comment puis-je m'y prendre ?

merci

Par **alterego**, le **04/09/2014** à **12:29**

Bonjour,

Dégrèvement si votre situation le justifie, ce que l'on ne peut pas dire sans avoir connaissance de vos déclarations et avis d'impositions.

Selon vos informations les revenus de monsieur ont augmenté de 3000 euros pour l'année, pas de pension alimentaire à déduire, autrement dit la base imposable a subi une augmentation de 4060€.

Ceci sans tenir compte des décisions du gouvernement pour renflouer les caisses de l'Etat.

Quant à des délais de paiement, vous devez vous rapprocher de votre Centre des Impôts, SIP dont vous dépendez. Il vous en sera accordé. Surtout déplacez-vous.

Cordialement

Vous pouvez utiliser le simulateur fiscal pour apprécier le bien fondé de l'imposition avant d'engager une réclamation.

http://www3.finances.gouv.fr/calcul_impot/2014/

Par **reinquinette**, le **04/09/2014** à **12:58**

Si je fais une demande de dégrèvement, il faut le faire par courrier ?

Par **Novo**, le **04/09/2014** à **13:04**

Relisez la réponse précédente : "Quant à des délais de paiement, vous devez vous rapprocher de votre Centre des Impôts, SIP dont vous dépendez. Il vous en sera accordé. Surtout déplacez-vous. ".

En revanche il n'y a (à priori) pas de raison qu'un dégrèvement soit accordé, les revenus de votre mari permettant largement de régler les impôts concernés.